

L'assurance maladies graves pour enfants

Une épargne forcée pour financer leurs études

Elle offre à vos clients une assurance maladies graves pour enfants de 20 ans en PLUS d'un chèque pour aider à financer leurs études s'ils n'effectuent jamais de demande de réclamation¹.

ÉTUDE DE CAS : une assurance maladies graves pour enfants ÉquiVivre^{MD} assorti d'un avenant de remboursement des primes au rachat ou à l'expiration.

LA SITUATION	LE BESOIN
<ul style="list-style-type: none"> Mélanie et Jean accueillent leur bébé Benoît. Les deux parents ont bénéficié d'une bonne éducation et d'une belle carrière professionnelle. Ils veulent donc que Benoît tire profit des mêmes avantages. En sa qualité d'infirmière, Mélanie voit les répercussions que peut engendrer un enfant malade sur la famille. Même s'ils espèrent que cela ne leur arrivera pas, si une telle situation survenait, Mélanie veut savoir qu'elle sera en mesure d'être avec Benoît pendant son traitement et son rétablissement sans que cela ait des répercussions sur la situation financière de la famille. 	<ul style="list-style-type: none"> De l'argent pour aider à protéger le plan financier de la famille dans le cas où Benoît deviendrait malade. De l'argent dans 20 ans qui pourrait aider à financer les études de Benoît. Une couverture à vie libérée pour Benoît.

LA SOLUTION

Une assurance maladies graves ÉquiVivre^{MD}, couverture 20 paiements jusqu'à l'âge de 100 ans, assortie d'un avenant de remboursement des primes au rachat ou à l'expiration (RDPR/E).

PLUS TARD

À la 20^e année, Benoît effectue un rachat partiel de son contrat, réduisant ainsi le montant de sa couverture à 20 000 \$. Suivant le rachat, Benoît recevra un remboursement des primes au rachat ou à l'expiration libre d'impôt qu'il pourra utiliser soit pour financer ses études ou démarrer une entreprise. Il possédera toujours une protection d'assurance maladies graves libérée de 20 000 \$, qu'il pourra racheter intégralement à tout moment du montant de la garantie de remboursement des primes de 6 830 \$.

Assurance maladies graves ÉquiVivre (garçon, 0 an)	Prime mensuelle ²	Paiement au rachat partiel à la 20 ^e année de 23 170 \$ libre d'impôt ³
Assurance maladies graves ÉquiVivre de 134 561 \$, couverture 20 paiements à vie	116,50 \$	
Avenant de remboursement des primes au rachat ou à l'expiration	4,00 \$	
Total	4,50 \$	
Prime totale	125,00 \$	

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

¹ Le montant d'assurance maladies graves et le montant de la garantie de remboursement des primes au rachat ou à l'expiration diminueront suivant tout rachat partiel.

² Taux en vigueur le 12 février 2022.

³ Au rachat du contrat à la date du 15^e anniversaire contractuel, 75 % des primes remboursables sont payables. Ce pourcentage augmente de 5 % chaque année pour atteindre 100 % à compter du 20^e anniversaire contractuel. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter votre contrat.

L'assurance maladies graves pour enfants

Une épargne forcée pour financer leurs études

Vous dépensez l'argent ou l'investissez... laquelle de ces options vous apporte le meilleur rendement?

Si vos clients pensent qu'engager une somme pour un avenant de remboursement des primes au rachat ou à l'expiration pourrait s'avérer une meilleure avenue que si elle était investie pour l'éducation des enfants, ils devraient peut-être y repenser...

AVENANT RDPR/E	PLACEMENT ⁵
<ul style="list-style-type: none">• Pour un placement total de 960 \$⁴, vos clients recevraient un paiement libre d'impôt de 30 000 \$ lors du rachat intégral du contrat à la 20^e année.	<ul style="list-style-type: none">• La somme de 960 \$⁴ investie sur une période de 20 ans nécessiterait un rendement annuel d'environ 51,83 % afin de pouvoir accumuler la même somme d'argent nette d'impôt.

L'ASSURANCE MALADIES GRAVES EN VAUT LE COUP SI L'ENFANT TOMBE MALADE. LE RDP EN VAUT LE COUP S'IL N'EST PAS MALADE.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

⁴ Montant total des primes payées en vertu de l'avenant RDPR/E pendant 20 ans.

⁵ Suppose un placement non enregistré qui est assujéti à l'imposition annuelle sur l'intérêt gagné et un taux d'imposition personnel de 50 %. MD indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel.